

CHOlet

agglomération

CHOLET AGGLOMERATION

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

REGLEMENT GRAPHIQUE

LYS-HAUT-LAYON - PLAN 1 / 17

Précrit le 18 septembre 2017
Arrêté le 19 mai 2025
Approuvé le

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président

atelierurbanova

urbanisme et architecture

Unité communale

Unité de commune déléguée

Unité parcellaire

Bât dur

Bât léger

PRESCRIPTIONS

Arbre à protéger

Élément bâti soumis à permis de démolir

Bât autorisé à changer de destination

Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Patrimoine bâti à protéger

Hale protégée

Linéaire commercial

Boisement protégé

Carrière

Centralité commerciale

Emplacement Réserve

OAP Densification

OAP Extension

Zone Humide protégée

Zonage

1AUe

1AUH

2AUe

2AUH

2AUy

A

AE

Agv

AL

Ap

Ar

AT

Av

AY

N

Nd

UA

UBh

UC

UE

UEg

UY

UYc

UYt

UYz

Echelle 1:5000

0

250

500 m

N

Fonds de plan : Base cadastrale DGFiP

Emplacements réservés			
Commune	N°	Objet	Bénéficiaire Surface (m²)
LYS-HAUT-LAYON	3	Aménagement d'une voie de desserte	454
LYS-HAUT-LAYON	4	Aménagement d'un carrefour	696
LYS-HAUT-LAYON	5	Aménagement d'une voie et d'une zone tampon	2037